



République Française
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**ARRETE MUNICIPAL N° 2020_323
PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER ROUTE DES CONCHES**

Le Maire de la Commune de Monéteau,

Vu les articles L 2213.1, L 2213.2 et L 2213.3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2020-1101 TP du 19 octobre 2020,

Vu la demande effectuée par la société COLAS Nord Est - Chemin des ruelles - 89 380 Appoigny, en date du 15 octobre 2020,

Considérant les travaux d'assainissement réalisés route des Conches (CV n°03)

ARRETE

Article 1^{er} : Afin de réaliser les travaux d'assainissement route des Conches dans sa partie comprise entre l'intersection de la rue de la Liberté et la rue de l'Yonne et le n° 7 route des Conches, la circulation sera interdite à tous véhicules, sauf aux véhicules de livraison, de ramassage de tri sélectif et d'ordures ménagères, du foyer des Boisseaux et des riverains.
Les travaux se dérouleront du 2 au 30 novembre 2020.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les soins de l'entreprise chargée des travaux, à savoir :

- 1 panneau « ROUTE BARREE à 250 m » à l'intersection de la rue de Sommeville et la rue de la Liberté
- 1 panneau « ROUTE BARREE à 100 m » à l'intersection de la rue de la Liberté et la rue des Prés Hauts
- 1 panneau « ROUTE BARREE à 300 m » à l'intersection de la Place de l'Eglise et le rue du Puits
- 1 panneau « ROUTE BARREE » à l'intersection de la rue de la Liberté et la rue de l'Yonne
- 1 panneau « ROUTE BARREE à 1km » au droit du 95 route des Conches

Article 3 : Les dispositions prises à l'article 1^{er} et à l'article 2 prendront effet dès la mise en place de la signalisation et cesseront dès la dépose de celle-ci.

Article 4 : Madame le Maire de Monéteau et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté. Ampliation sera faite à :

- Colas Nord Est
- Ville d'Auxerre
- Services techniques municipaux
- SDIS
- Communauté de l'Auxerrois
- Police municipale
- Gendarmerie de Seignelay

Fait à Monéteau, le 19 octobre 2020



Le Maire,

Arminda GUIBLAIN